



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation continue

Question écrite n° 61873

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur la question de la formation continue. Ouverte à tous les actifs, salariés et demandeurs d'emploi, elle a été instaurée en 1971 par la loi Delors qui visait à faire de l'éducation permanente une obligation nationale. Les indicateurs ont pointé les faiblesses d'un système trop complexe et finalement peu efficace, dans lequel les personnes qui en ont le plus besoin (les chômeurs et les moins qualifiés) seraient finalement celles qui en profiteraient le moins. En 2011, les demandeurs d'emploi n'étaient que 20% à entamer une formation contre plus de 40% chez les salariés. De même, les cadres y accèdent deux fois plus que les ouvriers. La loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2015, vise à réformer le système. Néanmoins, cette loi suscite de nombreux débats sur les mesures qu'elle instaure, comme la création d'un compte personnel de formation pour tous les actifs, l'obligation pour l'employeur d'organiser un entretien d'évaluation des compétences de chaque salarié tous les deux ans, ou encore la mise en place d'un conseil en évolution professionnelle gratuit. Les entreprises craignent que cette nouvelle réforme ne soit pas à la hauteur des défis de la globalisation et de la mondialisation qui leur incombent. Elles se plaignent que cette réforme perpétue la tradition de la formation classique, et ne laisse aucune place aux autres types de formations, comme celles utilisant les nouvelles technologies, les formations virtuelles tels que les cours disponibles en ligne, ou encore les formations informelles sur le terrain que l'on retrouve dans le tutorat ou le mentorat. Il lui demande si le Gouvernement est disposé à répondre aux inquiétudes des entreprises sur les nouvelles réformes introduites par la loi du 5 mars 2014, et de prendre des mesures concrètes pour permettre aux chômeurs et aux moins qualifiés d'avoir davantage accès à la formation professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61873

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6393

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)